

N° 133
S É N A T

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

15 juillet 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole additionnel
à la **convention d'entraide judiciaire**
en matière **pénale** entre le Gouvernement
de la République française et le Gouvernement
du Royaume du **Maroc***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modifications, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2725, 2870 et T.A. 539 .

Sénat : 543, 582 et 583 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé à Rabat le 6 février 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 juillet 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2725 (AN, 14^{ème} législ.)